

Image not found or type unknown



Droits d'héritage en cas de personnes pacsées ? quel sont les d

Par **anny dubouillon**, le **16/02/2011 à 22:06**

Bonjour,

A combien s'élèvent les droits d'héritage pour deux personnes pacsées ?
___pour le domicile par exemple.

Par **amajuris**, le **17/02/2011 à 10:02**

bjr,

dans le cadre d'un pacs, le partenaire survivant est exonéré (pour l'instant) des droits de succession sur la part des biens reçus de son partenaire défunt (comme le conjoint survivant).